

MIFÉPRISTONE

Cette déclaration de principe a été élaborée par le Comité exécutif de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) et approuvée par son Conseil.

La mifépristone, un stéroïde anti-progestérone, est fabriqué, testé et homologué dans plusieurs pays européens et aux É.-U. La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) appuie le principe du droit de la femme au recours à des services d'avortement sûrs. En 1991, la Société a appuyé l'utilisation, au Canada, de la mifépristone dans le cadre d'essais cliniques. Maintenant, la SOGC se déclare en faveur de son utilisation clinique. L'usage d'un tel médicament, à des fins d'interruption de grossesse à un stade précoce, représente un progrès important sur le plan médical et du point de vue de la santé publique; cet usage est d'ailleurs sanctionné par la profession médicale en Europe et aux É.-U.

Pour ces raisons, la SOGC est en faveur de l'approbation et de la distribution de la mifépristone et d'autres molécules anti-progestérone, ainsi que de leurs contreparties pertinentes (prostaglandines), à des fins de recherche et d'utilisation clinique acceptables au Canada.

La SOGC demande avec instance à Santé Canada de collaborer avec les organismes professionnels et l'industrie pharmaceutique pour faire en sorte que ce produit soit offert aux Canadiennes.

Cette déclaration de principe remplace la déclaration de principe N° 10 du mois de septembre 1992.

J Obstet Gynaecol Can 2003;25(3):236.

Key Words

Mifepristone, RU-486, early termination